

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000**ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾****pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007****(exprimé en EURO)**

A. REVENUE	01.01.2007 au 31.12.2007	01.01.2006 au 31.12.2006
Chapitre 1 - Subvention et autres ressources du PE		
1 Dotation du PE	538 048,00 ⁽²⁾	1 384 177,00
Déductions	(0,00)	(0,00)
2. Autres ressources du PE	0,00	0,00
	538 048,00	1 384 177,00
Chapitre 2 - Ressources propres		
1. Intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
2. Différences positives de change	0,00	0,00
3. Recettes diverses	0,00	63,38
4. Report de l'exercice financier précédent	135 527,17	259 690,50
	135 527,17	259 753,88
TOTAL RECETTES	673 575,17	1 643 930,88

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007

(exprimé en EURO)

B. DEPENSES	01.01.2007 au 31.12.2007	01.01.2006 au 31.12.2006
Chapitre 1 - Personnel		
Missions du secrétariat	5 690,92	2 101,87
Stagiaires	84 548,25	85 848,39
	<u>90 239,17</u>	<u>87 950,26</u>
Chapitre 2 - Matériel, dépenses administratives courantes et dépenses de fonctionnement		
Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	1 855,72	0,00
Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications...	0,00	0,00
Papeterie et fournitures de bureau	0,00	0,00
Affranchissement et télécommunications	2 916,73	4 087,25
Frais d'impression et de photocopie	2 470,10	2 390,28
	<u>7 242,55</u>	<u>6 477,53</u>
Chapitre 3 - Documentation, études et recherche		
Journaux, magazines, agences de presse et livres	3 460,00	2 551,47
Etude et recherche	86 783,12	67 567,83
Bases de données	0,00	119,60
	<u>90 243,12</u>	<u>70 238,90</u>
Chapitre 4 - Frais juridiques, comptables, financiers et autres frais de fonctionnement		
Frais juridiques	0,00	1 500,00
Frais comptables/audits	0,00	13,34
Charges financières	0,00	0,00
Frais de traduction et d'interprétation	0,00	706,98
Autres dépenses de fonctionnement	402,93	0,00
	<u>402,93</u>	<u>2 220,32</u>
Chapitre 5 - Frais de réunions et de représentation		
Autres réunions et conférences	64 455,32	216 253,83
Invités	29 121,70	51 266,96
Missions d'enquête individuelles de députés	0,00	0,00
	<u>93 577,02</u>	<u>267 520,79</u>
Chapitre 6 - Publications et publicité		
Affiches, brochures et publications	71 641,27	457 630,56
Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	63 923,19	110 367,60
Matériel publicitaire, gadgets, publicité par équipement de télécommunications	29 155,02	112 815,82
Sites Internet et cyberpublicité	3 334,45	75 846,53
Visites aux institutions, stands d'information	0,00	30 796,09
	<u>168 053,93</u>	<u>787 456,60</u>
Chap. 8 : Subventions et cotisations		
Subventions	0,00	0,00
Cotisations	1 068,62	77,89
	<u>1 068,62</u>	<u>77,89</u>
TOTAL DES DEPENSES	<u>450 827,34</u>	<u>1 221 942,29</u>
SOLDE DE LA PERIODE	<u>222 747,83</u>	<u>421 988,59</u>
CREDITS NON UTILISES RENDUS AU BUDGET DU PE ⁽³⁾	<u>(50 490,21)</u>	<u>(65 441,95)</u>
CREDITS TRANSFERES AUX GROUPES POLITIQUES ⁽³⁾	<u>55 050,88 ⁽⁴⁾</u>	<u>(221 019,50)</u>
CREDITS REPORTES A L'EXERCICE SUIVANT ⁽³⁾	<u>117 206,74</u>	<u>135 527,14</u>

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000
ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007
(exprimé en EURO)

NOTES

- (1) Depuis le 1er juillet 2003, les dépenses et la comptabilité des Députés non inscrits sont gérées par les services administratifs du Parlement en conformité avec la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000. Ces derniers tiennent la comptabilité sur la base des justificatifs présentés par les Députés non inscrits. Les contrôles de conformité sont effectués sur la base de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000.
- (2) 14 Députés non inscrits à partir du 1er janvier 2007 @ €38.432
- (3) L'Article 2.9.2 de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000 stipule que: "Les crédits qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice peuvent être reportés au seul exercice suivant, à concurrence de 50 % des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen." Tout montant dépassant le seuil de 50% des crédits annuels est rendu au budget du Parlement européen.
- (4) 3 Députés non inscrits qui ont adhéré aux groupes politiques.